

RAPPORT MORAL 2016

Assemblée générale du 24 juin 2017

1 - PARTIE ORDINAIRE

Voyons les choses positivement : l'année 2016 a été jalonnée de bonnes nouvelles !

L'arrivée en mai 2016 de notre responsable communication et mécénat, grâce au soutien de fondations supports, a donné une nouvelle impulsion à notre communication, à notre recherche de fonds privés, et a permis la naissance de notre réseau tant attendu de correspondants régionaux.

C'est ainsi que le site Internet a pu être modernisé et régulièrement mis à jour, avec l'aide bénévole de Pierre Sauge et, plus récemment, d'Alain Bec. Des améliorations restent bien sûr toujours à effectuer.

C'est ainsi que notre lettre d'information, « Les Nouvelles de Seuil », a maintenant une parution trimestrielle régulière.

C'est ainsi que nous avons tenu le 29 septembre 2016 notre première réunion de formation avec les 12 correspondants régionaux de Seuil, couvrant 6 régions.

C'est ainsi que nous avons entretenu ou initié de nombreuses relations avec les mécènes susceptibles de soutenir l'action de notre association. A côté de la fondation Lemarchand, ce sont les fondations Blancmesnil, Caritas et le Fonds de dotation Green Link, mais aussi Les Gites de France ou Adfinitas qui ont décidé de poursuivre ou apporter en 2016 leur aide à Seuil. Mentionnons également le financement apporté par « Les Amis de Seuil », grâce particulièrement aux produits des conférences et livres de Bernard Ollivier.

Disons aussi notre plaisir devant le succès rencontré par l'exposition tenue à Conques du 8 juillet au 9 octobre 2016. Une grande réussite à en juger les commentaires inscrits sur le livre d'or, et les 10.000 € de dons reçus à cette occasion. Adressons toute notre gratitude au grand ordonnateur de cet événement, Frère Pierre-Adrien, dont nous tenons à saluer la bienveillante exigence et la parfaite compréhension qu'il a eue de notre projet éducatif.

Relevons enfin le satisfecit qui nous a été donné par Mme Catherine Sultan, directrice nationale de la Protection judiciaire de la jeunesse, qui a renouvelé notre convention de partenariat pour trois ans, le 21 décembre 2016. Nous sommes confiants dans le maintien de cette qualité de relation avec Mme Madeleine Mathieu qui lui succède à ce poste.

Naturellement, nous avons aussi dû faire face en 2016 à de nombreuses difficultés (à commencer par le comportement imprévisible de certains jeunes !). Notre directeur, Paul Dall'Acqua, ou notre trésorier, Bernard Lachal, ne manqueront pas de les évoquer.

Si nous avons pu surmonter ces obstacles, nous le devons à la mobilisation de nos 7 salariés permanents et des 30 accompagnants intervenus en 2016, à la motivation des 8 bénévoles travaillant au siège et des 12 correspondants régionaux, ainsi qu'au travail vigilant et constant du Conseil d'administration et des membres du Bureau.

J'ajoute à ceci l'attachement et la fidélité à notre action de nos adhérents, nos donateurs et nos sympathisants qui ne ménagent pas leur soutien, et grâce à qui nous avons pu collecter en 2016 un montant record de dons et cotisations.

Seuil est vraiment un projet mobilisateur ! Que chacun en soit remercié.

Pour 2017, nos objectifs sont constants :

- la base de tout : trouver les financements nécessaires à notre activité et à l'implantation de notre réseau régional.

Cela suppose de trouver enfin un accord avec la PJJ pour qu'elle relève le prix de journée figé depuis plus de 5 ans au même niveau de 272 €, alors que nos besoins s'établissent à au moins 350 €.

Cela suppose aussi de trouver de nouveaux financements privés pour développer notre activité et garantir la qualité de notre suivi éducatif.

- le suivi de l'après-marche

Question lancinante à laquelle nous allons tenter d'apporter une réponse avec la mobilisation bénévole d'Arthur de Oliveira sur ce thème.

Par ailleurs, des conversations ont été initiées avec la Fondation Auchan pour la jeunesse pour étudier avec elle les possibilités de contrats d'apprentissage ou d'emplois à la suite de certaines marches.

- l'adaptation permanente de notre méthode pédagogique

Grâce au soutien du Fonds de dotation Green Link, nous avons lancé une nouvelle étude avec le cabinet Pro Ethique pour évaluer l'impact sur les jeunes des marches menées en 2015 et 2016. Les résultats de cette étude, qui seront disponibles en septembre 2017, nous permettront le cas échéant de faire évoluer nos méthodes, notamment pour nous adapter à l'évolution du profil des marcheurs.

A la demande de la PJJ, nous allons également expérimenter le déroulement d'une marche en France afin d'évaluer les dispositions à prendre dans ces circonstances particulières.

L'évaluation de la pertinence de nos méthodes constituera aussi l'intérêt du colloque européen que nous organisons à Paris le 21 septembre 2017 avec le parrainage d'Erasmus dans le cadre du programme "Between Age : Network for young offenders and NEETs". A cette occasion, nous partagerons l'expérience des méthodes éducatives de différents pays (Allemagne, Belgique, Italie, France) à destination des jeunes en difficulté.

Le programme de ce 1^{er} colloque en France sur cette thématique est disponible sur www.assoseuil.org. Le colloque est ouvert à tous : venez nombreux !

Soyons en sûrs, l'année 2017 sera une nouvelle étape riche en événements sur la longue marche de Seuil.

2 - PARTIE EXTRAORDINAIRE

Une analyse juridique de nos statuts nous conduit à envisager quelques mises à jour qui ont principalement pour but de sécuriser nos relations avec les fondations mécènes ou d'éliminer des dispositions obsolètes.

Ainsi, nous vous proposons les modifications suivantes (en italiques) :

- **article 9 « Ressources »,**

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations de ses membres,
- les subventions de l'Etat et des collectivités publiques ou privées,
- *l'appel public à la générosité et toutes formes de soutien financier ou en nature provenant de personnes physiques et morales,*
- le revenu de ses biens,
- le produit des manifestations diverses qu'elle organisera,
- les sommes perçues en contrepartie des prestations qu'elle aura fournies, ainsi que toutes autres ressources autorisées par la loi.

- **article 15 « Règlement intérieur »,**

Le conseil d'administration peut décider de l'établissement d'un règlement intérieur précisant les présents statuts ~~qui sera soumis pour approbation à l'~~. Ce règlement devra être ratifié par la plus prochaine assemblée générale.

Il s'imposera à tous les membres de l'association.

- **article 16 « ~~Adhésion à une union d'associations~~ Coordination avec d'autres associations »,**

~~L'association SEUIL a le même objet que l'association SEUIL Normandie déclarée le 4 mai 2000 à la sous-préfecture de Bernay (27) et publiée au Journal Officiel du 20 mai 2000. Ces deux associations, ainsi que d'autres qui pourront être créées ultérieurement dans différentes villes en régions et qui auront le même objet et réaliseront le même type de projets, avec la même déontologie et les mêmes méthodes, ont vocation à constituer une union d'associations, par adhésion à une nouvelle association à créer.~~

~~Cette nouvelle association coordonnera~~ L'association Seuil pourra coordonner l'action d'associations régionales ayant le même objet et le même type de projets.

Elle pourra notamment :

- les représenter et défendre leurs intérêts aux plans national et international ;
- assurer leur communication ;
- réaliser à leur endroit différentes prestations de services selon des modalités qui seront définies ultérieurement ;
- ~~— enfin, contrôler le respect du règlement intérieur auquel les associations membres auront adhéré. Les ressources de cette association nationale proviendront d'une contribution financière qui sera versée par chacun des membres de l'union selon des modalités qui seront précisées lors de l'assemblée générale constitutive de cette nouvelle association.~~

~~L'adhésion à cette union d'associations sera décidée par le conseil d'administration de SEUIL. Cette décision devra être ratifiée par la plus prochaine assemblée générale.~~

Mieux à même de poursuivre sereinement notre action après ce toilettage, nous pouvons procéder à l'examen du rapport d'activités et du rapport financier pour l'exercice 2016.